Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à M. Jean Marc Chabanon 168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°271

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 11 janvier 2009 Solennité de l'Epiphanie

Mgr Lefebvre et ... l'abbé de Nantes !...

L'abbé de Nantes bénéficia d'une certaine audience à partir des années soixante, pour sa critique sévère (et justifiée!) du Concile Vatican II... et du pape, qu'il n'hésita pas à accuser de schisme et d'hérésie à partir de 1973!

Malheureusement, il se crut bénéficiaire d'une ligne directe avec le Ciel et se hasarda à quelques prophéties ... qui ne se réalisèrent pas! C'est ainsi qu'il avait prédit, en 1981, l'invasion de l'Europe par les forces de l'Union Soviétique dans les deux ans... échéance qu'il reporta en 1985, puis en l'an 2000 ... Et aujourd'hui ... il n'y a plus d'Union Soviétique !... Mais là n'est pas l'objet de mon propos.

Un fidèle lecteur me communique le double d'une lettre qu'il a adressée à Mgr Fellay, avec la photocopie de quelques pages du n° 75 de la revue « nantiste » de novembre 2008 : « Il est ressuscité ». Ces pages ne manquent pas d'intérêt car elles illustrent à la perfection, la pérennité des méthodes utilisées par Rome pour arriver à ses fins : « Rome n'a pas changé, sinon en pire ! Comment pourrions-nous collaborer avec ces pasteurs qui mènent à l'apostasie » (Lettre personnelle de Mgr Lefebvre du 10 juin 1988 – photocopie intégrale dans « Mgr Lefebvre, tout simplement » p. 126). Voici certains des faits qui sont rapportés, page 30 de la revue « Il est ressuscité ».

Le 1^{ier} juillet 1968, l'abbé de Nantes fut convoqué à Rome pour y signer la rétractation suivante :

- « 1.- Je déclare me soumettre à tous les actes doctrinaux et disciplinaires de S.S. le pape Paul VI et du concile œcuménique Vatican II selon que le requiert leur nature et compte tenu de l'intention du Souverain Pontife (cf. Lumen Gentium n° 25)
- « 2.- Je rétracte les graves accusations que je n'ai pas craint de propager contre les Actes du Souverain Pontife et du Concile. (...)
- « 3.- À mon évêque et à l'épiscopat de ma nation, je promets d'obéir selon les normes canoniques. »

Et enfin, la dernière exigence de Rome :

« 4.- Je m'engage à parler et à écrire toujours avec respect des actes et des enseignements du Pape, du Concile et des évêques. »

Dans un premier temps, l'abbé de Nantes songea signer ce document « pour le bien de la paix ». Il est vrai que sa position avait toujours parue assez ambiguë! Très agressif envers le pape et les évêques... il conseillait néanmoins d'assister à la nouvelle messe, quand on n'en avait pas d'autre! Cependant, il voulut prendre l'avis de Mgr Lefebvre. Et voici ce qu'on lit dans la revue « Il est ressuscité » : « Mgr Lefebvre, alors supérieur général des Pères du Saint Esprit, le reçut en audience et lui fit un devoir de refuser de signer. » Ce qu'il fit. Et ce qui aurait dû lui valoir l'excommunication!

Or, un an plus tard, après avoir été convoqué à l'évêché de Troyes, par le cardinal Lefebvre (cousin de Mgr Lefebvre) mandaté par le cardinal Seper – Préfet du Saint-Office – pour y être sommé à nouveau de signer la fameuse rétractation, il récusa ledit Cardinal, qui lui fit alors parvenir un **ultimatum**, le 7 juillet 1969. L'abbé de Nantes y répondit par une longue lettre dont je ne puis citer que quelques passages parmi les plus évocateurs :

« Je désavouerais mes accusations et j'en ferais réparation si les étranges pensées et volontés du pape régnant m'étaient démontrées véridiques et honnêtes, en conformité avec le dépôt sacré de la foi, ce à quoi nul ne s'est risqué. Ou si celles-ci faisaient un jour l'objet de définitions infaillibles du Magistère solennel, ce qui est bien impossible. (...)

« L'obéissance s'exerce dans le cadre des normes canoniques, aujourd'hui piétinée par l'arbitraire des réformateurs. Elle suppose une soumission fondamentale des Supérieurs à la foi et à la morale catholiques. Pareillement, le respect se donne aux chefs qui, d'abord, respectent leur fonction. : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. » Il arrive à nos évêques, réclamant de tels égards, de ne point eux-mêmes les accorder à l'Eglise et au Christ dont ils sont les serviteurs. Je ne puis entrer, comme on le réclame de moi, dans la servitude de chefs indignes et mal intentionnés. Que d'abord ils rentrent dans l'ordre!

« J'avais sollicité du Cardinal Ottaviani, le 16 juillet 1966, en tant que pro-préfet du Saint Office, un jugement sur la conformité de mes écrits au dogme et à la morale catholique. **Vous me répondez par un ultimatum** qui m'enjoint d'obéir aveuglément et servilement à toute pensée, toute volonté du pape régnant et des évêques, sans limites ni conditions. J'en conclus que l'étude minutieuse de mes écrits n'a laissé paraître à votre vigilance la moindre déviation doctrinale. Si donc je suis dans la vérité, à moins de malentendus qu'il vous aurait été facile de dissiper, ceux que je critique sont dans l'erreur! User de chantage, de menaces et de violences pour me ranger à leur Réforme est alors immoral et parfaitement vain. **Cet ultimatum** fait seulement paraître l'incapacité où vous êtes de légitimer et justifier les « actes doctrinaux et disciplinaires » de nos nouveaux réformateurs. » Moyennant quoi il ne fut toujours pas excommunié!

Du nouveau à Rome...

Ce qui ne constitue pas, pour autant, une bonne nouvelle! Voici comment « Monde et Vie » (n° 805) l'annonce :

« Le pape compte bien profiter de la nomination de son homme lige (le cardinal Canisarès Llovera) à la tête de la Congrégation pour le Culte divin pour réorganiser profondément la Commission Ecclesia Dei dont il se trouve, d'ailleurs, que le cardinal Canisarès est déjà membre. D'après la rumeur, qui n'est pas semble-t'il qu'un bruit de couloir, le cardinal Castrillon Hoyos, atteint depuis longtemps par la limite d'âge devrait céder sa place à son actuel second, ami personnel du pape Ratzinger, Mgr Camille Perl qui serait sacré évêque pour la circonstance. Et la Commission serait alors rattachée à la Congrégation pour le Culte divin. »

Vous ne voyez rien venir ? ... La Commission « Ecclesia Dei » rattachée à la Commission pour le Culte divin ... ça ne présage rien ? « Monde et Vie » s'en réjouit, évidemment : « Cela signifie en tout cas que la Commission Ecclesia Dei s'installe dans le paysage ecclésial. » En des temps normaux on pourrait effectivement s'en réjouir ! Mais quand on se souvient (ce n'est pas si vieux) que Benoît XVI, dans l'avion qui l'amenait en France en octobre dernier, déclarait que le « Motu proprio » ne constituait qu' « un acte de tolérance dans un but pastoral » cette mesure prend une tout autre signification... Il n'y a décidément que les incorrigibles et irresponsables naïfs pour ne pas ouvrir les yeux ... Prétendre que Benoît XVI n'est plus le cardinal Ratzinger et qu'il ne tient plus les mêmes propos qu'il tenait alors, relève d'une cécité invraisemblable ! Car, si alors qu'il était Préfet de la Congrégation de la Foi, il a formulé des hérésies (cf. conférence de Mgr Tissier de Mallerais – Paris – 11 novembre 2007) que peut-on en espérer, maintenant qu'il est Benoît XVI, puisqu'il n'y a eu ni correction ni rétractation à cet égard ? ... Pire ! Dans le discours qu'il a prononcé devant les cardinaux le jour de son élection il a clairement « annoncé la couleur » : « A l'heure où je me dispose à me mettre au service de ce qui constitue la mission propre du successeur de Pierre, je veux affirmer avec force ma ferme volonté de poursuivre sur la voie déjà entamée la mise en œuvre du Concile Vatican II » Que fautil donc de plus aux louangeurs de Benoît XVI ? Il a fait le serment de poursuivre la mise en œuvre d'un Concile qui a déjà fait tant de ravages qu'il faudra des décennies pour s'en remettre !

Le million de chapelets ...

Mgr Fellay avait demandé, à Lourdes, la récitation d'un million de chapelets entre le 1^{ier} novembre et le 25 décembre 2008 « pour obtenir par l'intercession de Notre Dame le retrait du décret d'excommunication ». Ce « bouquet spirituel » devait être présenté « au Souverain Pontife le 25 décembre 2008 ». Or, si l'on en juge par « La Porte Latine » du 9 janvier, qui sollicite toujours des fleurs à ajouter au « bouquet », il semblerait qu'au 9 janvier il en manquerait toujours ?... Qu'en est-il ? Ceux qui ont apporté leur fleur, comme ceux qui ne l'ont pas fait, souhaiteraient le savoir... La formulation de la demande semble avoir semé le trouble chez de nombreux fidèles. **Retrait** ou reconnaissance de la **nullité** de ce décret ? Ce n'est évidemment pas la même chose! Et bon nombre de fidèles, qui se sont endurcis dans le combat qu'ils mènent depuis de nombreuses années, n'ont pas reçu les apaisements qu'ils attendaient. Or, ils ne veulent plus s'engager sans de solides assurances! Peut-on leur en vouloir ?